

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 17 janvier 2022

N° CP-2022-1-9-1

N° applicatif 2989

9^{ème} Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Service instructeur

Délégation nord

Service consulté

CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE (CRSD) DE DRACHENBRONN - PROPOSITION D'APPROBATION DE L'AVENANT N°3

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace participe au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn (CRSD), signé le 29 novembre 2016, pour une période de 4 ans. Elle a approuvé son Avenant N°1 ayant pour objet la réaffectation de crédits immobilier TPE/PME, la transition numérique et l'abondement des crédits pour la création d'emplois en date du 4 décembre 2019.

Un Avenant N°2 a permis de proroger le CRSD de 2 ans, soit jusqu'au 28 novembre 2022, pour permettre la mise en œuvre des principales actions visant à atteindre les objectifs du Contrat.

Par un Avenant N°3, il est proposé d'intégrer les évolutions des projets de reconversion de l'ancienne base militaire de Drachenbronn et notamment de valoriser l'engagement financier pris par le Département du Bas-Rhin au titre du Contrat Départemental par délibération du 9 juillet 2018.

1. Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD)

Face aux impacts économiques et démographiques de la décision de restructuration de la Base aérienne 901 de Drachenbronn et sa transformation en « élément air rattaché » à la base aérienne de Nancy, un dispositif d'accompagnement a été mis en place avec le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Drachenbronn, signé le 29 novembre 2016.

La stratégie de redynamisation développée dans ce contrat comprend 12 actions regroupées autour de 4 axes :

- Le développement touristique ;
- La dynamisation du tissu des TPE-PME (soutien aux projets d'investissement, développement d'un immobilier dédié, accompagnement au déploiement du Très Haut Débit (THB) ;
- Le soutien aux équipements liés à la BA 901 (école communale, piscine de Drachenbronn, station de filtration, neutralisation arsenic) ;
- La coordination, le suivi et la mise en œuvre du CRSD.

Par délibération N° CP/2016/445 du 3 octobre 2016, le Département du Bas-Rhin a approuvé sa participation et ses engagements au CRSD. Il est signataire du contrat, aux côtés de l'Etat, de la Région Grand Est, des Communautés de communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre Forêt, de la Commune de Drachenbronn-Birlenbach, et du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Par la délibération N° CP/2019/508 du 2 décembre 2019, il a approuvé l'Avenant N°1 au CRSD, qui avait pour objet un redéploiement de crédits de l'Etat. Puis, par la délibération N° CP/2020/213, l'Avenant N°2 est venu apporter des modifications aux CRSD.

2. La participation de la Collectivité européenne d'Alsace au Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD)

Le CRSD prévoit dans son article 6 des fiches par actions, déclinées pour les 4 axes du CRSD, et les contributions financières des partenaires.

L'engagement financier de la Collectivité européenne d'Alsace porte principalement sur l'Axe 1 du développement touristique, et sur l'Axe 3 du soutien aux équipements, et se décline ainsi :

Au titre du Contrat de territoire du Pays de Wissembourg 2015-2017, aujourd'hui réalisé, les subventions suivantes ont été versées :

(NB : subventions soldées, montants liquidés)

- Développement des liaisons cyclables et chemins intercommunaux : 67 498 € ;
- Création d'une aire de camping-car : 13 371 € ;
- Hunsbach - Chemins piétons et liaisons douces : 12 160 € ;
- SIVU 7 Fontaines - Piscine Drachenbronn : 90 790 €.

Dans le cadre du dispositif du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord 2018-2021 approuvé le 11 décembre 2017 (délibération N° CD/2017/077), les projets suivants sont soutenus au titre du :

- Fonds de développement et d'attractivité - Parc touristique innovant – subvention votée : 847 598 € ;

- Fonds d'innovation - Etude pour la reconversion touristique du site de Drachenbronn – subvention votée : 30 000 €.

Les contributions financières sont complétées par l'ingénierie des services départementaux et de ses partenaires (ADT, ADIRA...) pour la bonne réalisation des projets inscrits au CRSD.

3. Le projet d'avenant N°3 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD)

L'Avenant N°3 permet d'intégrer les évolutions des projets de reconversion de l'ancienne base militaire de Drachenbronn et d'abonder les crédits de l'Etat pour la création d'emplois, ce qui impacte les éléments suivants du CRSD :

- La mise à jour de la fiche « création d'un parc innovant » intègre l'intégralité des travaux portés par la Communauté de communes du Pays de Wissembourg et soutenus par la Collectivité européenne d'Alsace. Compte tenu du développement pris par le projet touristique, il est nécessaire d'abonder la fiche du CRSD dédiée à la réalisation du parc touristique innovant à hauteur de 125 000 € apportés par la Communauté de communes et 275 000 € apportés par la Collectivité européenne d'Alsace, au titre du Contrat Départemental de la convention partenariale pour la création d'un parc touristique innovant par délibération n°125 du CD du Bas-Rhin du 9 juillet 2018 ;

- L'action de développement des infrastructures touristiques, non engagée, est redimensionnée pour prendre en compte des aménagements qui seront réalisés par la Communauté de communes. Compte tenu de l'abondement par la Communauté de communes et la Collectivité européenne d'Alsace de la fiche FA 1.3, la fiche FA 1.2, non engagée, qui compte 39 999 € de FNADT est redimensionnée à hauteur de 100 000 € pour correspondre à la prise en compte de ces équipements et aménagements ;

- L'abandon du projet porté par la Communauté de communes de création d'un hôtel d'entreprise permet d'abonder de 600 000 € (crédits FRED) deux autres fiches actions ;

- Il est indispensable de procéder à la déconstruction de l'intégralité de l'ancien site militaire (casernement et cités cadres) afin d'y permettre la réalisation d'un important projet de reconversion économique et touristique ;

- Compte tenu des besoins exprimés, il sera nécessaire d'abonder les crédits d'aide directe aux entreprises pour la création d'emplois à hauteur de 300 000 € (crédits FRED).

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- confirmer la participation de la Collectivité européenne d'Alsace, substituée au Département du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2021, au Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Drachenbronn 2016-2020, modifié, et ses engagements qui y figurent ;

- approuve les termes du projet d'Avenant N°3 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn 2016-2020, joint en annexe au présent rapport, à conclure notamment entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat,
- prendre acte que l'avenant n°3 précité porte uniquement sur les actions soumises à amendement des crédits de l'Etat et qu'il n'emporte aucun impact financier supplémentaire pour la Collectivité européenne d'Alsace ;
- autorise le Président à signer cet Avenant N°3.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY